



Championnat de France de Trompe Vénerie 2026



1 Championnat de France de trompe vénerie

Accès : Tout sonneur et/ou veneur, adhérent à la FITF et/ou à la Société de Vénerie / AFEVST et/ou AJV hormis les Champions internationaux et Être membre d'un équipage (Bouton, gilet, épingle ou suiveur).

Inscription gratuite auprès de la FITF ou de la SV.

a) Épreuve Louvière (1/2)

- L'épreuve Louvière sera jugée sur la valeur technique et l'ambiance « Vénerie » des 3 sortes de Tons pour Chiens Suivants : Quêtés, Appels et Bien-Aller, qui doivent être exécutés dans l'ordre indiqué.
- La non-observation de ces règles, les inversions ou la confusion des genres de tons entraîneront l'arrêt et l'élimination du concurrent, sur simple décision du jury.

b) Épreuve Trompe (1/2)

Cette épreuve sera jugée sur 3 critères :

- **La présentation**, 0,1 de la note :

Il sera accepté :

- une tenue de grande vénerie : redingote d'équipage/invité/veste avec gilet de vénerie ou non, bottes de vénerie avec bas ou bottes de sonneurs, pantalon de vénerie, cravate de vénerie et épingle, éperons, gants, bombe, fouet (ceinturon de vénerie et dague si bouton de l'équipage).

- une tenue de petite vénerie : Casquette ou bombe, cravate de vénerie ou civile avec épingle, redingote d'équipage/invité/veste avec gilet de vénerie ou non, pantalon de vénerie, bottes de vénerie avec bas ou bottes de sonneurs ou chaussettes hautes et chaussures, éperons, gants, fouet.

- **L'épreuve trompistique** : 0,8 de la note

Le concurrent devra sonner une fanfare de vénerie imposée parmi la liste des fanfares imposées de la FITF ainsi qu'une fanfare au choix parmi les fanfares de l'équipage du concurrent (fanfare de l'équipage, d'une personnalité de l'équipage ou fanfare du territoire, etc...).

- **La connaissance de la vénerie** : 0,1 de la note

Le concurrent devra répondre à 1 question de « culture générale » tirée au sort parmi la liste de questions fournies par la Société sur la vénerie.

Le vainqueur de ce championnat sera le sonneur **le mieux classé sur les deux épreuves Louvière et Trompe** et donc proclamé :

« **Champion de France de Trompe Vénerie** »

2 Épreuve à cheval (Epreuve indépendante des 2 épreuves ci-dessus)

Accès : Tout sonneur et/ou veneur, adhérent à la FITF et/ou à la Société de Vénerie, AFEVST et/ou AJV et être membre d'un équipage (Bouton, gilet, épingle ou suiveur).

Elle peut se faire sans pour autant participer à la Louvière et l'épreuve Trompe.

Le cavalier peut venir avec sa propre monture, ou celle fournie par son équipage.

L'assurance F.F.E. est obligatoire.

L'épreuve est jugée sur la capacité du cavalier à faire corps avec sa monture pour sonner au pas, au trot et au galop. A chaque allure, le concurrent devra sonner des tons pour chiens et une fanfare de vénerie en adéquation avec l'allure.

. Une attention toute particulière sera donnée à l'équilibre entre le cavalier et sa monture, la tenue, et la faculté du concurrent à diriger son cheval.

Le Lauréat sera déclaré

« **Champion de France de Trompe à cheval** ».